

d

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

▮) ECRET N° 74 - I 4 6 du 6 JUIN 1974
portant rejet de recours en grâce

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Proclamation du 26 Octobre 1972;
- VU Le Décret n°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents ;
- VU Le Décret n°72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le Décret 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU la loi n°65-3 du 20 Avril 1965, fixant l'organisation, la Composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU l'Ordonnance n°74-36 du 25 Avril 1974 portant institution d'une Cour Criminelle d'Exception ;
- VU les lettres n°3/CG du 31 Mai 1974 et 5/CG du 4 Juin 1974 de Monsieur le Commissaire du Gouvernement près la Cour Criminelle d'Exception ;
- VU l'avis émis par le Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 5 Juin 1974 ;
- VU la transmission du dossier effectuée le 5 Juin 1974 par le Conseil Supérieur de la Magistrature ;

.../...

) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont rejetés les recours en grâce instruits d'office en faveur de :

- 1°) - TOVIAKOU MITONDJI, né vers 1935 à MISSEBETE (AVRANKOU)
- 2°) - KPODONOU Anani Félix dit Gros né vers 1938
à DASSA-SOKPONTA
- 3°) - ANGELE Jean Félix, né le 9 Décembre 1942 à RACHAYA
(Libar)
- 4°) - KAYODE Fémi Liassou dit Lahissi né vers 1945 à
SURU-LERE (NIGERIA)
- 5°) - TEGBESSOU François Covi, né vers 1941 à DECANME
(Ouidah)
- 6°) - El Hadj NAHIBI Aliou, né vers 1929 à SAKETE

condamnés à mort le 31 Mai 1974 par la Cour Criminelle d'Exception.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation puis notifié aux condamnés susnommés par les soins du Commissaire du Gouvernement près la Cour Criminelle d'Exception.

Fait à COTONOU, le 6 JUIN 1974

Par le Président de la République

AMPLIATIONS :

PR 4-MJL 5-C.S.M.6-C.S. 6-
Intéressés 6-DGAJL 2-
Gde.Chanc.I-IAA I-DCCT I-
Ministères II-Dtion.Stat.IDEP I
JO - RD I - IGF CNI 2

Lieutenant-Colonel Mathieu KERLEKOU.